

**COMMUNIQUE
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS
DU FIP GALIA PME 2**



Objet : Clôture des opérations de liquidation du fonds d'investissement de proximité dénommé « FIP GALIA PME 2 »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds d'investissement de proximité dénommé « FIP GALIA PME 2 » (ci-après le « **FIP** ») géré par GALIA GESTION.

Comme vous en avez été informés par courrier en date du 17 décembre 2015, la dissolution du FIP a été décidée le 16 octobre 2015 et les opérations de liquidation du FIP ont été menées par GALIA GESTION, en qualité de liquidateur.

Ces opérations de liquidation étant à présent achevées, les porteurs de parts du FIP se verront distribuer au plus tard le 30 juin 2016 l'intégralité des sommes leur revenant au titre de l'article 6.4 du Règlement du FIP, soit **57,3025 euros par part** (pour mémoire: la Valeur Liquidative au 31/12/2015 était de 53,95 €).

Compte tenu des distributions déjà effectuées, le montant qui aura été remboursé par part après cette dernière distribution, s'élève à **357,3025 €** pour une valeur nominale de la part de 500 €, soit un rendement annuel brut de -4,40 %, sans tenir compte de la réduction d'Impôt dont vous avez pu bénéficier lors de la souscription des parts du Fonds.

Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, les sommes qui vous sont ainsi distribuées ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).